

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-2-5

2^{ème} Commission

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

Service instructeur

Service dialogue de gestion financière

Service consulté

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2021 AUX COLLÈGES NORD ALSACE POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTE, VOYAGES SCOLAIRES, VISITES DU MÉMORIAL D'ALSACE MOSELLE ET DU STRUTHOF

Résumé : La politique éducative de la Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde des jeunes alsaciens.

Elle finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation différentes entre le Nord Alsace et le Sud Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace attribue aux collèges publics et privés du territoire bas-rhinois, une subvention de 5 € par élève et par nuitées (entre 4 et 9 nuits maximum) pour l'organisation de voyages scolaires. Par ailleurs, pour permettre à tous les collégiens de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence durant leur scolarité, elle prend en charge les frais de transport, d'entrée et de visite guidée pour les collégiens visitant les lieux de mémoires régionaux et européens.

Ce rapport propose l'attribution de subventions dans le cadre de voyages scolaires et sorties vers les lieux de mémoire alsaciens des collèges publics du territoire bas-rhinois pour l'année scolaire 2020/2021. Elles concernent 15 collèges.

La Collectivité européenne d'Alsace finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation différentes entre le Nord Alsace et le Sud Alsace.

Le présent rapport propose l'attribution de subventions dans le cadre de voyages scolaires et sorties vers les lieux de mémoire alsaciens des collèges publics et privés du territoire bas-rhinois pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Général du Bas-Rhin, réuni le 23 mars 2009 (CG/2009/12), avait décidé la prise en charge des voyages scolaires, à hauteur de 5 € par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées), à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés sur le fonds de concours académique « langue et culture régionales » géré par la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV) du Rectorat. Par ailleurs, le Département subventionnait les frais de transport et d'entrée pour les classes de 3^{ème} au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle.

Dans le cadre de la proposition « 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine », le Conseil Départemental du Bas-Rhin, lors de sa session du 4 avril 2019 (CD/2019/008), a élargi le dispositif de subvention pour permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence, de la manière suivante:

- Assouplissement des conditions d'effectifs et de durée minimale des voyages éducatifs scolaires, en les fixant respectivement à 100 % des effectifs de troisième et en supprimant la durée minimale de 4 nuitées lorsqu'il s'agit de visiter les lieux de mémoire emblématiques régionaux (Mémorial d'Alsace-Moselle, Struthof, Hartmannswillerkopf) et européens (camps de concentration, d'extermination) ;
- Prise en charge des frais d'entrée, de transport et de visite guidée pour les visites dans les lieux de mémoires emblématiques régionaux.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer aux collèges publics du territoire bas-rhinois figurant dans le tableau annexé des subventions pour les voyages scolaires sans visites de lieux de mémoire et pour les sorties scolaires avec la visite de lieux de mémoire pour un montant de 26 662 €.

Les aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P207O006 – ligne 65-657382-221.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY